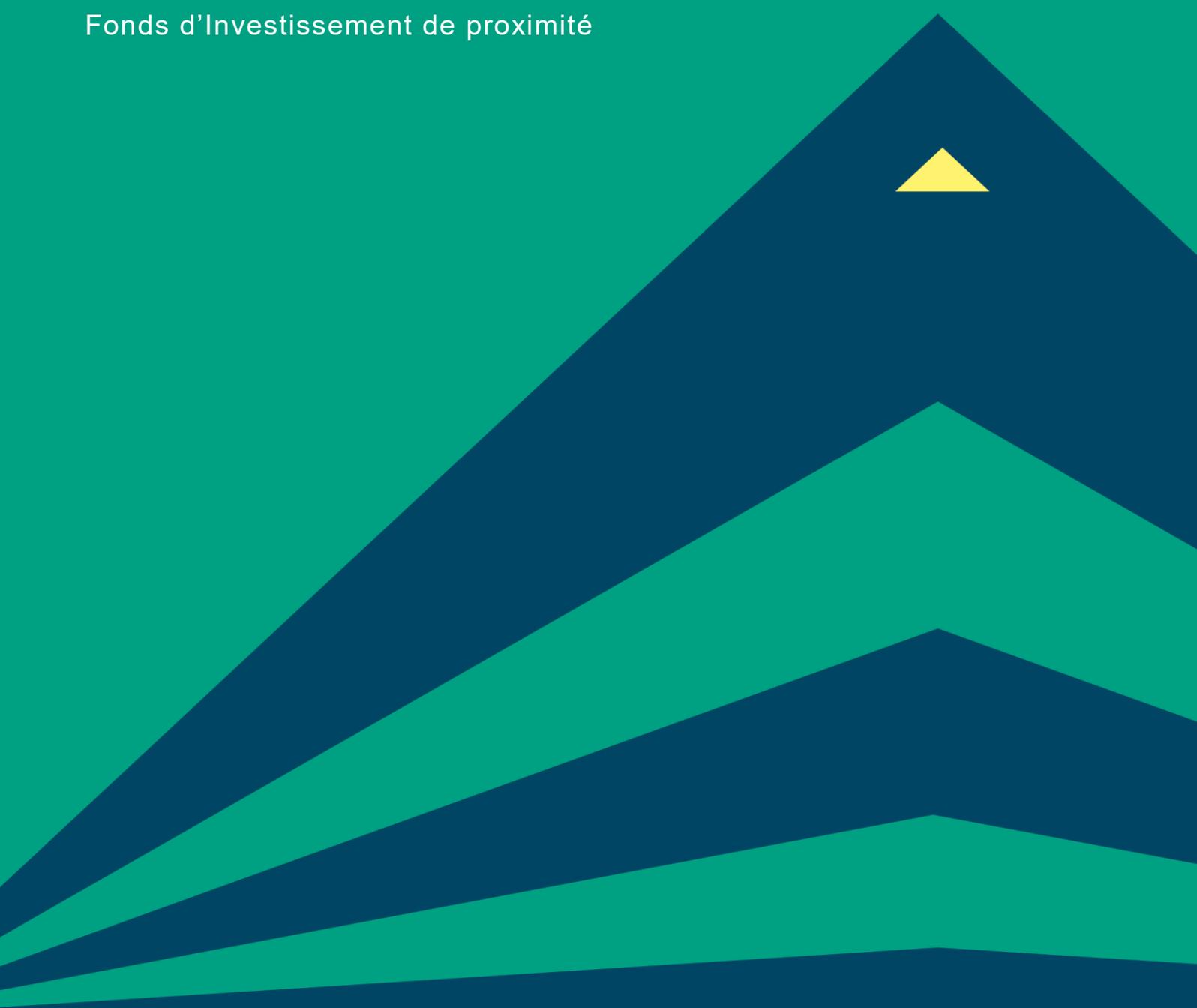


Partenariat & Proximité 2

Rapport annuel au 31 mars 2019
Fonds d'Investissement de proximité



Sommaire

Avertissement	2
Etats Financiers	3
1. Bilan	3
2. Hors Bilan	4
3. Compte de Résultat	4
Annexes	5
1. Règles et méthodes comptables	5
2. Autres informations	9
Evolution de l'actif net – Décomposition du capital	9
Boni de liquidation	10
Autres compléments d'information	11
Inventaire des investissements en Capital Investissement	14
Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementée	14
Evolution de l'évaluation des investissements en capital investissement	14
Etat des cessions de l'exercice sur investissements en capital investissement	15
Clauses particulières affectant les investissements en capital investissement (indexation, révision de prix, dilution...)	15
Etat des placements en trésorerie	15
Dettes et créances	15
Frais facturés au fonds sur la période	16
Rapport de gestion	17
1. Caractéristiques du fonds	17
2. Orientation de gestion	18
Historique	18
Caractéristiques juridiques	18
Stratégie d'investissement	18
3. Evolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine	19
Synthèse du portefeuille depuis l'origine	20
Commentaire de gestion sur la période	20
Ratio réglementaire	21
Perspectives	21
4. Répartition sectorielle du portefeuille	21
5. Investissements / Cessions	22
Investissements pendant la période	22
Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période	22
Cessions pendant la période	22
6. Informations	22
Co-investissements	22
Co-désinvestissements	22
Mandats sociaux	22
Rémunérations versées sur l'exercice	22
Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice	23
Informations relatives au niveau de levier	23
Utilisation des droits de vote	23
Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice	23
Prestations de conseil ou de montage facturées par la société de gestion ou une entreprise liée au fonds ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres	23
Opération de crédit	23
Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille	23
Convention Sofaris « Fonds propres »	24
Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties	24
Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	24

Avertissement

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le règlement du Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou du dépositaire.

La valorisation du portefeuille est établie sur la base des informations disponibles à la date du rapport et ne préjuge pas du prix de cession futur.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Etats Financiers

1. Bilan

BILAN ACTIF	31/03/2019	31/03/2018
DEPOTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 420 083,81	2 176 168,37
• Instruments financiers de capital investissement	1 215 010,06	1 265 527,87
◦ Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
◦ Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 215 010,06	1 265 527,87
• Contrats financiers	0,00	0,00
• Autres instruments financiers	205 073,75	910 640,50
CREANCES	0,00	28 507,49
COMPTES FINANCIERS	66 905,05	98 753,79
TOTAL DE L'ACTIF	1 486 988,86	2 303 429,65

BILAN PASSIF	31/03/2019	31/03/2018
CAPITAUX PROPRES		
• CAPITAL (1)	1 057 845,56	1 803 268,68
• Report à nouveau (a)	0,00	0,00
• Plus et moins-values nettes (a, b, c)	361 176,44	554 098,86
• Résultat de l'exercice (a, b)	-71 036,85	-94 409,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 347 985,15	2 262 958,39
(= Montant représentatif de l'actif net)		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
• Contrats financiers	0,00	0,00
• Autres instruments financiers	0,00	0,00
DETTES	139 003,71	40 471,26
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
• Concours bancaires courants	0,00	0,00
• Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 486 988,86	2 303 429,65

1) Capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FIP

a) y compris comptes de régularisations

b) diminués des acomptes versés au titres de l'exercice

c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

2. Hors Bilan

HORS BILAN	31/03/2019	31/03/2018
OPERATION DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPERATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0 (1)	28 507,49 (2)
TOTAL AUTRES OPERATIONS	0,00	28 507,49

(1) Sur l'exercice, le fonds Partenariat & Proximité 2 a reçu 28,5 K€ sur le complément de prix ProwebClub soit la totalité du sequestre.

(2) Complément de prix lié à la cession de la société ProwebClub

3. Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2019	31/03/2018
Produits sur opérations financières		
· Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
· Produits sur instruments financiers de capital investissement	19 703,05	6 498,61
· Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
· Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL I	19 703,05	6 498,61
Charges sur opérations financières		
· Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
· Autres charges financières	229,38	0,00
TOTAL II	229,38	0,00
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	19 473,67	6 498,61
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion (IV)	90 510,52	101 065,94
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (I - II + III - IV)	-71 036,85	-94 567,33
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	0,00	158,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-71 036,85	-94 409,15

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS appelle l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans un autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, prévu par le règlement n° 2014-01 du 14 janvier 2014 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement 2017-05 du 1^{er} décembre 2017.

Les Actifs du FIP comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs du FIP.

Évaluation du portefeuille

Pour les besoins de calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et les autres valeurs détenues par le Fonds sont évaluées par la Société de gestion conformément aux règles et méthodes préconisées par la réglementation en vigueur (Règlement 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable) et aux recommandations du Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en mars 2005 par Invest Europe (anciennement EVCA), France Invest (anciennement AFIC) et l'International Private Equity Valuation Board (IPEV).

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou non réglementé

Les instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé seront évalués sur la base du cours de clôture du marché constaté lors du dernier jour de cotation de la période d'évaluation. Pour les Investissements cotés soumis à une restriction ou à un "lock-up", une décote d'au moins 25% sera appliquée.

Les instruments financiers négociés sur un Marché Non Réglementé seront évalués selon les méthodes exposées ci-dessus, toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées est réduit et que le cours n'est pas représentatif, ces instruments financiers pourront faire l'objet d'une évaluation selon les méthodes applicables aux instruments financiers non cotés.

Instruments financiers non cotés

La Société de Gestion évalue les instruments financiers non cotés à leur Juste Valeur, qui, dans sa vision, correspond au montant pour lequel il peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant sans contraintes et dans des conditions de concurrence normale. La Société de Gestion choisira la méthode la plus adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement réalisé.

La méthode du « Prix d'un Investissement Récent » constituera la méthode privilégiée compte tenu de la nature des investissements réalisés, en conformité avec l'orientation de gestion du Fonds. La valorisation retenue sera basée sur :

- Le prix payé lors de la souscription ou de l'acquisition initiale des titres de la société par le Fonds ou lors d'un investissement complémentaire.
- Le prix d'émission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par un tiers à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou le prix de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres.

Dans ce cas, l'évaluation des titres non cotés est basée sur le prix de l'opération, sous réserve qu'il ne sera pas tenu compte du prix de cette opération (ou il lui sera appliqué une décote appropriée), lorsque (i) l'opération avec des tiers est intervenue autrement que dans des conditions normales de marché, (ii) les objectifs du tiers ayant investi (intervenant uniquement dans l'opération) sont de nature stratégique et non pas de nature strictement financière, ou (iii) la transaction a été réalisée par échange de titres et les titres reçus sont non cotés.

En l'absence d'une transaction récente, la Société de Gestion s'attachera à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur retenue.

La Société de Gestion aura la possibilité de retenir une autre méthode (multiples de résultats, références sectorielles...) et appliquera une décote de négociabilité sur la valeur de l'investissement, si elle considère cette méthode plus appropriée pour refléter la Juste Valeur de l'Investissement et notamment dans le cas où une ou plusieurs sociétés de portefeuille dégageront des résultats bénéficiaires ou des flux de trésorerie positifs pérennes.

En cas de constatation d'éléments déterminants attestant une diminution significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte, soit à la date d'investissement, soit au dernier arrêté, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors du dernier arrêté est constatée par tranche de 25%, étant précisé qu'il sera possible d'appliquer une décote autre qu'un multiple de 25% si la Société de Gestion dispose d'informations suffisantes pour une évaluation plus précise.

Parts ou actions d'OPC et droits d'entités d'investissement

Les actions et les parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

La valeur de tous les titres sera convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris le jour de l'évaluation.

Afin de vérifier la mise en œuvre des principes ci-dessus définis, l'évaluation du portefeuille au 31 mars et au 30 septembre sera soumise au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des parts.

L'OPC a opté pour l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Comptabilisation des revenus de valeurs à revenus fixes

Les revenus de valeurs à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés, en conséquence ils sont comptabilisés en produits lors du paiement.

Règle sur frais et sorties de titres

Les titres sont enregistrés hors frais et les sorties se font suivant la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré.

Catégories de parts et valeur liquidative

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B, conférant des droits différents à leur propriétaire.

La souscription des parts A était ouverte à toute personne physique ou morale, française ou étrangère.

La souscription des parts B était réservée à la Société de Gestion, au Promoteur, au Sponsor et aux personnes en charge de la gestion du fonds.

Chaque Investisseur dispose d'un droit de copropriété sur les Actifs du Fonds proportionnel aux parts détenues de chaque catégorie.

Valeur d'origine et nombre de parts

La valeur initiale des parts (hors droits d'entrée) est :

part A : 100 Euros par part

part B : 100 Euros par part

Il a été émis 130 parts B. Les parts B représentent 0,25% des souscriptions totales. (depuis la création)

Valeur liquidative des parts

Les valeurs liquidatives des parts sont établies tous les trois mois, le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois au dernier jour de la Période de Souscription. La Société de Gestion peut établir ces valeurs liquidatives plus fréquemment en vue de rachats de parts effectués afin de distribuer du numéraire. Seules les valeurs liquidatives des parts établies les 31 mars et 30 septembre seront attestées par le Commissaire aux Comptes.

Les parts A sont des parts prioritaires qui ont droit à l'intégralité des distributions du Fonds jusqu'au remboursement complet de leur valeur initiale. Les parts A ont également droit à 80% des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds.

Les parts B sont des parts ordinaires qui donnent droit à leurs titulaires, dès lors que le nominal des parts A aura été remboursé, à recevoir, au-delà de leur valeur initiale, 20 % des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

Ordre de distributions

Toute distribution en espèces ou en titres, réalisée par le Fonds, est allouée dans l'ordre de priorité suivant :

- Premièrement, au remboursement aux porteurs de parts A de la valeur initiale des parts A.
- Deuxièmement, au remboursement aux porteurs de parts B de la valeur initiale des parts B.
- Finalement, dans la proportion de 80% aux porteurs de parts A et 20% aux porteurs de parts B des Produits Nets et Plus-values Nettes du Fonds.

Frais facturés aux fonds

Rémunération de la société de gestion :

Le Fonds versera une rémunération à compter de la création du Fonds et jusqu'à la fin de la période de liquidation du Fonds. La Commission de Gestion sera de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants.

La Commission de Gestion sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre. La Commission de Gestion n'est pas à ce jour soumise à TVA. Si de la TVA devenait due, elle n'augmentera pas la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera diminuée annuellement des Honoraires de Transactions perçus par la Société de Gestion. Les Honoraires de Transaction sont (i) les honoraires et commissions relatifs à des prestations de service facturées au Fonds par la Société de Gestion, et (ii) la quote-part attribuable au Fonds, au prorata des fonds propres et quasi fonds propres détenus par le Fonds dans la société concernée, de toutes commissions de quelque nature que ce soit perçues et conservées par la Société de Gestion dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'investissements effectués par le Fonds (tels les commissions de négociation, d'arrangement, de syndication ou de prise ferme) ou dans le cadre du suivi de sociétés du portefeuille, y compris les jetons de présence.

Rémunération du dépositaire :

Le Dépositaire recevra une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds. La rémunération du Dépositaire sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre.

Autres frais :

Les frais de transaction sont tous les frais externes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'un Investissement (y compris, le cas échéant, les droits d'enregistrement ou tous autres droits et taxes similaires). Les frais de transaction qui ne sont pas pris en charge par les sociétés cibles seront sur présentation de justificatifs payés par le Fonds, et comprennent notamment les frais d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques et comptables et les frais de contentieux éventuels engagés pour le compte du Fonds. Le Fonds supportera également, sur présentation de justificatifs appropriés, tous frais relatifs à son fonctionnement, y compris, sans que cette liste soit limitative, les frais de Commissaires aux Comptes, tous comptables indépendants, tous conseils juridiques et fiscaux et tous autres conseils externes, les primes d'assurance (y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux et les commissions Sofaris), ainsi que les frais liés aux rapports préparés pour le compte des Investisseurs. Le montant global des frais de transaction et de fonctionnement visés au présent paragraphe ne pourra excéder annuellement 0,80% TTC de l'Engagement Global. Tous montants excédant ce seuil seront pris en charge par la Société de Gestion.

Frais de constitution :

A la fin de la période de souscription, le Fonds a versé au titre des frais de constitution du Fonds, un montant égal à 0,45% TTC de l'Engagement Global à la Société de Gestion, afin de couvrir les frais juridiques, comptables, de déplacement, honoraires de consultants et autres frais administratifs liés à la création, l'organisation, le lancement et la commercialisation du Fonds.

Politique de distribution

Le fonds capitalise le résultat et les plus et moins-values nettes de l'exercice.

Durée de l'exercice

La durée de l'exercice est de 12 mois.

2. Autres informations

Evolution de l'actif net – Décomposition du capital

		31/03/2019	31/03/2018	Variation exercice
APPORTS	+	5 134 500,00	5 134 500,00	0,00
Capital souscrit ¹	+	5 134 500,00	5 134 500,00	0,00
Capital non appelé ²	-	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE LA GESTION	+/-	+ 401 173,47	+ 7 430,97	+ 393 742,50
Résultat de l'exercice		- 71 036,85	- 94 409,15	+ 23 372,30
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	- 1 212 755,28	- 1 118 346,13	- 94 409,15
Plus values réalisées				0,00
Sur instruments financiers de capital investissement	+	2 013 058,55	1 645 904,91	367 153,64
Sur dépôts et autres instruments financiers	+	103 767,19	103 767,19	0,00
Sur contrats financiers	+			0,00
Moins values réalisées				0,00
Sur instruments financiers de capital investissement	-	84 154,86	84 154,86	0,00
Sur dépôts et autres instruments financiers	-	413 585,52	407 608,32	5 977,20
Sur contrats financiers	-			0,00
Indemnités d'assurance perçues	+			0,00
Quote-part de plus-values restituées aux assureurs	-			0,00
Frais de transaction	-	16 786,09	16 786,09	0,00
Différences de change	+/-			+ 0,00
Différences d'estimation				0,00
Sur instruments financiers de capital investissement	+/-	+ 194 444,25	- 18 600,73	+ 213 044,98
Sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	- 1 082,20	- 2 335,85	+ 1 253,65
Sur contrats financiers	+/-			+ 0,00
Boni de liquidation	+/-	- 110 695,72		- 110 695,72
RACHATS ET REPARTITIONS D'ACTIFS	-	4 164 583,07	2 855 828,38	1 308 754,69
Rachats ²	-	89 848,07	76 673,38	13 174,69
Distributions de résultats	-			0,00
Distributions des plus et moins values nettes	-			0,00
Répartitions d'actifs	-	4 074 735,00	2 779 155,00	1 295 580,00
AUTRES ELEMENTS ³	+/-	- 23 105,25	- 23 105,25	0,00
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE	=	1 347 985,15	2 262 958,39	-914 973,24

(1) y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPCVM

(2) sous déduction des commissions de rachats acquises à l'OPCVM

(3) il s'agit des frais de constitution

PARTENARIAT & PROXIMITE 2

31/03/2019

Actif net avant Provision pour Boni de Liquidation	1 458 680,87	
Souscriptions initiales :		
Parts A	5 121 500,00	
Parts B	13 000,00	
	PARTS A	PARTS B
Souscriptions initiales parts A	5 121 500,00	
Souscriptions initiales parts B		13 000,00
Rachats parts A	-89 562,72	
Distributions parts A	-4 074 735,00	
80% Excédent	390 782,87	
20% Excédent		97 695,72
Actif brut par part	1 347 985,15	110 695,72
Provision pour boni de liquidation		-110 695,72
Actif net par part	1 347 985,15	0,00
Nombre de parts	49 830	130
Valeur Liquidative	27,05	0,00

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Autres compléments d'information

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Parts A					
Actif Net	1 347 985,15	2 262 958,39	4 085 873,51	4 579 347,26	4 707 902,55
Engagement de souscription	4 983 000,00	5 012 100,00	5 059 700,00	5 062 100,00	5 069 800,00
Montant libéré	4 983 000,00	5 012 100,00	5 059 700,00	5 062 100,00	5 069 800,00
Répartitions d'actifs	4 074 735,00	2 779 155,00	759 315,00		
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	49 830,00	50 121,00	50 597,00	50 621,00	50 698,00
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	27,05	45,14	80,75	90,46	92,86

	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Parts B					
Actif Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Engagement de souscription	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Montant libéré	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Répartitions d'actifs					
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	130,00	130,00	130,00	130,00	130,00
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	En parts	En montant (€)
Parts souscrites durant l'exercice		
A	0,00	0,00
B	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice		
A	291,00	13 135,74
B	0,00	0,00
Solde net des souscriptions rachats		
A	-291,00	-13 135,74
B	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
A	49 830,00	
B	130,00	

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire

31/03/2019

TITRES ACQUIS A REMERE

Titres pris en pension livrés NEANT

Titres empruntés

Valeur boursière des titres donnés et reçus en garantie

31/03/2019

Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres NEANT

Titres reçus en garantie et non-inscrits en portefeuille titres

Titres du groupe détenus en portefeuille

31/03/2019

Actions

Obligations

TCN

OPC

NEANT

Contrats financiers

Tableau d'affectation des sommes distribuables de l'exercice

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	31/03/2019	31/03/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-71 036,85	-94 409,15
Total	-71 036,85	-94 409,15
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-71 036,85	-94 409,15
Total	-71 036,85	-94 409,15
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	361 176,44	554 098,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	361 176,44	554 098,86
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	361 176,44	554 098,86
Total	361 176,44	554 098,86
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

Inventaire des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Devise	Quantité	Coût d'acquisition globale (€)	Evaluation globale (€)	Différence d'estimation globale (€)	% Actif Net
AU FORUM DU DEVELOPPEMENT	Actions	EUR	400 000	400 000	352 246	-47 754	15,6%
CHABE LIMOUSINES	Actions	EUR	4 105	324 295	258 783	-65 512	11,4%
CHABE LIMOUSINES	Obligations	EUR	1 785	141 015	272 993	131 978	12,1%
CHABE LIMOUSINES	BSA	EUR	1 785	0	0	0	0,0%
WHITE GLOVES (cf CHABE)	Actions	EUR	2	200	200	0	0,0%
VOLTA EXPANSION (DUFYELEC)	Actions	EUR	98 055	98 352	233 920	135 568	10,3%
VOLTA EXPANSION (DUFYELEC)	Obligations	EUR	56 704	56 704	96 868	40 164	4,3%
Total général				1 020 566	1 215 010	194 444	53,7%

Le portefeuille, certifié ligne à ligne par le dépositaire, est mis à la disposition des porteurs de parts qui en font la demande.

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé

Néant

L'application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation Board) pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions contractuelles sur leur cessibilité

Evolution de l'évaluation des investissements en capital investissement

Nom de la société	Exercice N		Exercice N-1		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
AU FORUM DU DEVELOPPEMENT	400 000	352 246	400 000	378 491	0	-26 246
CHABE	465 310	531 776	465 310	236 840	0	294 936
MARIETTON DEVELOPPEMENT	0	0	263 563	503 208	-263 563	-503 208
VOLTA EXPANSION (DUFYELEC)	155 056	330 788	155 056	146 788	0	184 000
WHITE GLOVES (cf Chabé)	200	200	200	200	0	0
Total général	1 020 566	1 215 010	1 284 129	1 265 528	-263 563	-50 518

Etat des cessions de l'exercice sur investissements en capital investissement

Nom de la société	Titres	Quantité cédée	Coût d'acquisition (€)	Prix de cession (€)	+/- Value
MARIETTON DEVELOPPEMENT	Actions/Obligations	257 513	263 563	616 394	352 831
Total général			263 563	616 394	352 831

Clauses particulières affectant les investissements en capital investissement (indexation, révision de prix, dilution...)

Néant

Protection anti-dilution :

Pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, PARTENARIAT & PROXIMITÉ 2 bénéficie de mécanismes de relation, notamment à travers l'octroi de Bons de Souscription d'actions (BSA), si une opération ultérieure à l'entrée du Fonds est trop dilutive.

Etat des placements en trésorerie

Titres	Quantité	Evaluation (€)	% de l'actif net	Type
EDR START PART I	35,00	205 073,75	15,21%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
Total général		205 073,75	15,21%	

Dettes et créances

En €	Nature de débit/crédit	31/03/2019
Créances	Débiteurs divers	0
Total des créances		0
Dettes	Charges à payer	28 307,99
	Boni de liquidation	110 695,72
Total des dettes		139 003,71

Frais facturés au fonds sur la période

Les frais de fonctionnement et de gestion supportés par le fonds au cours de l'exercice s'élèvent à 90 739,90 € (soit 1,77% de l'engagement de souscription), dont 72 811,30 € au titre des commissions de gestion. Les commissions de gestion représentent 3,6% de l'actif net moyen.

Nature	Montant en €
Commission de gestion	72 811,30
- avoir	0,00
Commission nette	72 811,30
Dépositaire	2 427,03
CAC	5 447,52
Honoraires divers	9 626,87
<i>dont comptabilité</i>	6 783,46
<i>dont gestion administrative</i>	1 440,00
<i>dont autres</i>	1 403,41
Frais de constitution	0,00
Frais bancaire	229,38
Divers (assurance, impôts...)	197,80
Total	90 739,90

Les honoraires divers supportés par le Fonds comprennent des frais d'audit engagés par le Fonds dans le cadre de la cession de la société Marietton Développement (153,41€).

Rapport de gestion

1. Caractéristiques du fonds

Véhicule	Fonds d'investissement de proximité (FIP)
Taille du Fonds	5 M€
Société de gestion	Andera Partners
Date de constitution	15 décembre 2009
Fin de période de souscription	23 décembre 2010
Durée de vie du fonds	6 exercices (31 mars 2017) ; cette durée peut être prorogée de trois fois un an. Elle a été prorogée une deuxième fois jusqu'au 31 mars 2020.
Rachat de parts	Les rachats sont bloqués depuis le 13 février 2018, date de notification de la mise en liquidation du fonds à compter du 31 mars 2018.
Zone géographique	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur
Distributions	Distribution après la période d'indisponibilité fiscale de cinq ans
Commission de gestion	La Commission de Gestion est de 3,6% par an net sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants.
Commission dépositaire	Le Dépositaire reçoit une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds.
Engagement de l'équipe	0,25% de l'Engagement Total
Devise	EUR
Date de fin de l'exercice comptable	31 mars
Fiscalité	Exonération des plus-values et revenus du Fonds (hors prélèvements sociaux) sous réserve de respect d'une période de blocage de 5 ans.
Rappel des principaux risques	Risque de liquidité Risque lié à la sélection des entreprises Risque lié aux petites capitalisations Risque de Taux

2. Orientation de gestion

Historique

Le FIP Partenariat & Proximité 2 a été agréé par l'AMF le 11 août 2010 et créé le 23 décembre 2010 pour une durée de six exercices.

Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion de trois périodes successives d'un an chacune. Toute prorogation sera portée à la connaissance des Investisseurs trois mois au moins avant sa prise d'effet.

Caractéristiques juridiques

Partenariat & Proximité 2 est un Fonds d'Investissement de Proximité régi par les articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et dispositions particulières des articles L. 214-31 à L. 214-32-1. Le Fonds est une copropriété de valeurs mobilières qui a pour vocation de permettre aux porteurs de parts (principalement personnes physiques) de bénéficier des avantages d'une gestion professionnelle de valeurs mobilières cotées et non cotées, dans un cadre fiscal attractif.

Les souscripteurs du fonds bénéficient d'une exonération d'impôt (hors CSG/CRDS) sur les revenus distribués et sur les plus-values dégagées, sous réserve de conserver leurs parts pendant une période de blocage de 5 ans.

Stratégie d'investissement

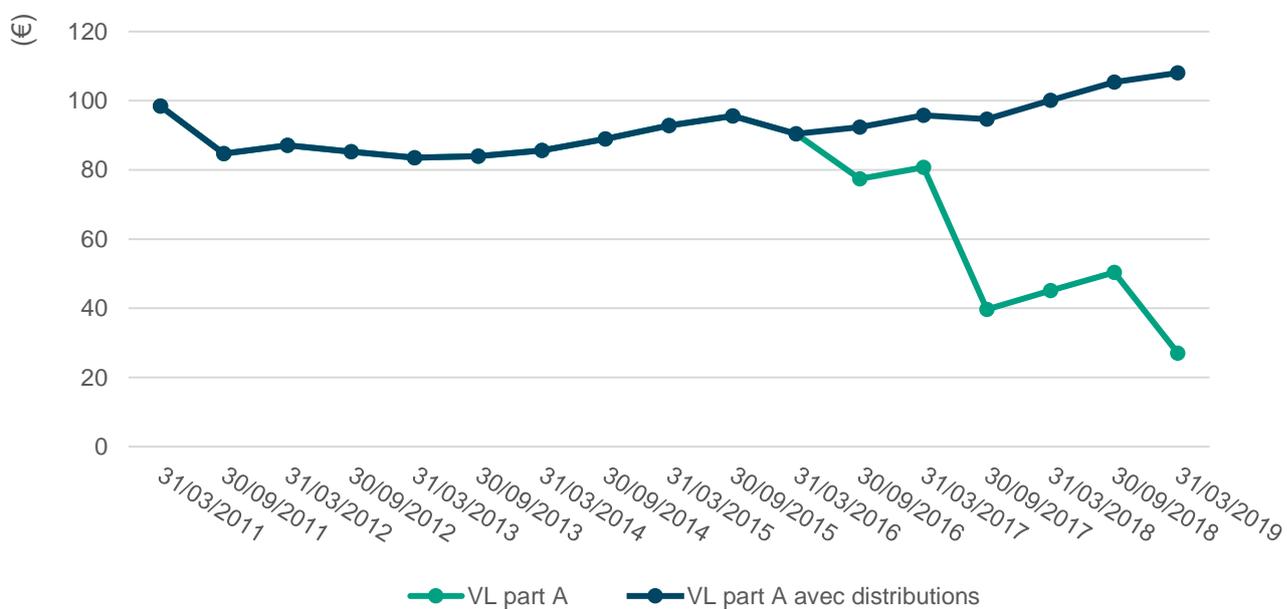
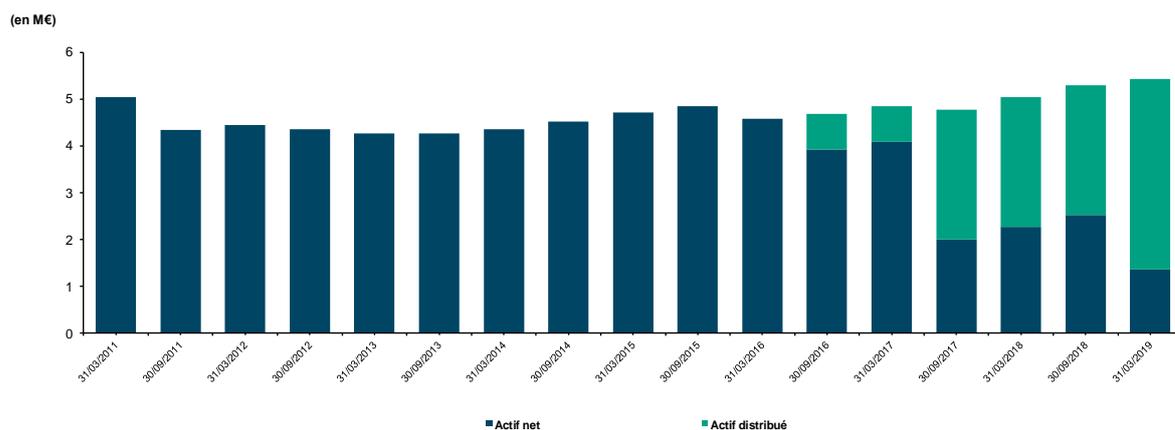
L'objectif de la gestion est de valoriser les actifs sur la durée de vie du fonds via la constitution d'un portefeuille équilibré de participations, composé majoritairement de petites et moyennes entreprises (PME) proches de l'équilibre ou ayant atteint l'équilibre d'exploitation, dans le cadre des opérations de capital développement et/ou de transmission, et établies ou exerçant principalement leurs activités sur une zone géographique préétablie, qui comprend les régions Ile de France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Fonds investira au moins 40 % de ses actifs dans des opérations de Capital Développement et/ou de Transmission (rachat des titres avec ou sans effet de levier) sur des PME non cotées éligibles, (i) employant moins de 250 personnes, (ii) dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. Au maximum 20 % de l'actif sera investi dans des PME dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (principalement Euronext) ou organisé (principalement Alternext) d'instruments financiers français ou étranger et la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

Le Fonds recherchera une diversification sectorielle du portefeuille de participations dans tous les secteurs représentatifs du tissu économique des régions couvertes : industrie, services, distributions, nouvelles technologies... Les sociétés sélectionnées devront présenter un potentiel de croissance, des modèles économiques démontrés (chiffre d'affaires supérieur à 4 millions d'euros) et des perspectives de valorisation compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. La sélection des titres se fait en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs : visibilité du secteur, positionnement de la société, qualité du management, dimension de la gamme de produits, croissance future des résultats de la société. Les prises de participation envisagées seront minoritaires et les interventions du Fonds se feront à différents stades de développement des sociétés cibles.

Jusqu'à 40 % des actifs du Fonds (investissements hors quota) pourront être investis de manière discrétionnaire selon l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux). Le Fonds pourra investir directement dans des instruments financiers (actions, obligations, titres de créance...) admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger ou être indirectement exposé à ces marchés via des OPCVM en portefeuille.

3. Evolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine



	ACTIF NET	VL PART A	DISTRIBUTION	VL RECONSTITUEE
Au 31/03/2019	1,3 M€	27,05€	81,00€	108,05€
Au 31/03/2018	2,3 M€	45,14€	55,00€	100,14€

Synthèse du portefeuille depuis l'origine

Portefeuille des titres non cotés

Société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés (€) *	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale (€)	Multiple
 Cédé	Station de radio régionale indépendante	France	300 000	451 181	-	451 181	1,5 x
	Grossiste en matériaux pour bâtiment	France	400 000	-	352 246	352 246	0,9 x
	Location de voitures avec chauffeur	France	465 510	49 190	531 976	581 166	1,2 x
 Cédé	Distribution de produits d'équipement de la maison	France	450 012	450 012	-	450 012	1,0 x
 Cédé	Edition de publications de référence à destination des médecins spécialistes et des chirurgiens-dentistes	France	450 000	1 079 387	-	1 079 387	2,4 x
 Cédé	Distribution B-to-B de matériel électronique de sécurité	France	300 000	621 625	-	621 625	2,1 x
 Cédé	Tour-opérateur et distributeur de voyages	France	263 563	629 598	-	629 598	2,4 x
 Cédé	Solution logicielle de communication et de gestion pour les Comités d'Entreprise	France	450 500	1 092 114	-	1 092 114	2,4 x
	Réhabilitation et maintenance électrique de logements sociaux	France	155 056	11 552	330 788	342 340	2,2 x
Total			3 234 640	4 384 659	1 215 010	5 599 669	1,7 x

* produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

Portefeuille des titres cotés

Société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés (€)*	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale (€)	Multiple
 Cédé	Agence de publicité et marketing interactif	France	672 913	667 626	-	667 626	1,0 x
 Cédé	Edition de contenus et monétisation d'audience sur Internet	France	283 648	227 040	-	227 040	0,8 x
 Cédé	Comparateur de prix sur Internet	France	119 777	122 783	-	122 783	1,0 x
 Cédé	Solutions progiciels pour les sites Internet d'entreprises	France	199 884	200 970	-	200 970	1,0 x
Total			1 276 222	1 218 418	-	1 218 418	1,0 x

* produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

Commentaire de gestion sur la période

Cession totale de la participation Marietton Développement

Le 27 juin 2018, Partenariat & Proximité 2 a cédé sa participation détenue dans le groupe **Marietton**. Pour rappel, le fonds a investi 200 K€, en décembre 2012, aux côtés de la famille du dirigeant Laurent Abitbol, des managers, de Siparex et de Carvest. L'opération avait été réalisée sur une valorisation de 6,4x l'EBITDA 2012.

Le Groupe **Marietton** était historiquement positionné sur le métier d'agent de voyages et s'est progressivement diversifié, grâce à 7 croissances externes, pour devenir un leader national spécialiste de la conception, la production et la distribution de voyages. Suite à l'acquisition d'Havas Voyages fin 2015, le groupe Marietton a atteint 1,2 Md€ de volume d'affaires grâce à ses :

- 2 Tour-Opérateurs ;
- 462 agences de voyages ;
- 12 000 clients Business Travel.

Fin 2015, afin de financer l'acquisition du réseau d'agences Havas Voyages, Partenariat & Proximité 2 avait réinvesti 63,5k€, portant son exposition totale à 263,5k€, pour une détention finale de 0,3% du capital.

Durant la période d'investissement, le volume d'affaires du Groupe a été multiplié par 8, grâce à l'ensemble des acquisitions.

Après plusieurs sollicitations de concurrents et de fonds d'investissement confirmant la valeur stratégique du Groupe, nous avons lancé un mandat de cession pour profiter du mouvement de consolidation du secteur. Le groupe a ainsi été vendu à Certares, fonds d'investissement américain spécialiste du secteur du tourisme, sur une valeur de titres de 100 M€ correspondant à un multiple de valorisation de 8,0x EBITDA 2017.

A l'occasion de cette cession, Partenariat & Proximité 2 a reçu 630 K€, réalisant ainsi un **multiple global sur l'investissement de 2,4x et un taux de rendement interne annuel de 19,4% en 5 ans et 6 mois.**

De plus, sur l'exercice, le fonds Partenariat & Proximité 2 a reçu le solde du séquestre de la société ProwebClub pour un montant de 28,5 K€.

Les liquidités générées par la dernière opération de cession a permis de réaliser au début du mois d'octobre 2018, une distribution d'un montant unitaire de 26€ par part A. Ainsi, le fonds a réalisé trois distributions et remboursé ses souscripteurs à hauteur de 81€ pour une valeur nominale des parts de 100€.

Ainsi, en tenant compte de cette distribution, la valeur liquidative (distributions comprises) de la part A du FIP Partenariat & Proximité 2 est en hausse de 7,9% passant de 100,14€ (au 31 mars 2018) à 108,05€ (au 31 mars 2019).

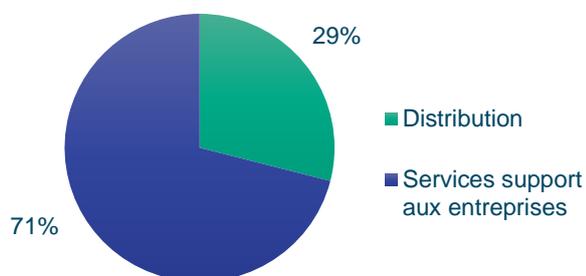
Ratio réglementaire

Au 31 mars 2019, le fonds respecte le ratio FIP réglementaire de 60% calculé en fonction du prix de revient historique des participations.

Perspectives

A ce jour, le portefeuille résiduel du FIP se compose de trois participations non cotées : Au Forum du Développement, Chabé, et Volta Expansion. Nous poursuivons activement la recherche d'opportunités de cession pour ces dernières participations détenues en portefeuille, et devrions être en mesure de réaliser d'autres distributions jusqu'à la fin de vie du fonds.

4. Répartition sectorielle du portefeuille



5. Investissements / Cessions

Investissements pendant la période

Néant

Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période

Les Fonds gérés par ANDERA PARTNERS n'investissent pas dans d'autres FIA ou fonds assimilés.

Cessions pendant la période

Nom de la société	Activité	Montant (en €) *
MARIETTON DEVELOPPEMENT	Tour-opérateur et distributeur de voyages	629 598
Total général		629 598

* Dont intérêts perçus dans le cadre de la conversion des obligations Marietton pour un montant de 13 204,44 €.

6. Informations

Les co-investissements et les co-désinvestissements par le Fonds s'effectuent au même prix et dans les mêmes conditions juridiques et financières que les autres Fonds, sous réserve des différentes contraintes juridiques liées aux différents véhicules d'investissement et eu égard à la situation particulière de chaque fonds, conformément aux indications du Code de Déontologie de France Invest (anciennement l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance).

Co-investissements

Néant

Co-désinvestissements

Nom de la société	Fonds	Cessions (en €)
MARIETTON DEVELOPPEMENT	PARTENARIAT & PROXIMITE	314 800
MARIETTON DEVELOPPEMENT	CABESTAN CAPITAL	18 771 455

Mandats sociaux

Les mandats exercés au cours de l'exercice clos au 31 mars 2019 au sein de sociétés dans lesquelles PARTENARIAT & PROXIMITÉ 2 a investi :

- * AU FORUM DU DEVELOPPEMENT : Membre du Comité Stratégique
- * MARIETTON DEVELOPPEMENT : Membre du Conseil de Surveillance
- * CHABE LIMOUSINES : Membre du Comité Stratégique
- * VOLTA EXPANSION : Membre du Comité de Suivi

Rémunérations versées sur l'exercice

Au titre de l'exercice clos au 31/03/2019, la société de gestion Andera Partners a constaté pour l'ensemble de son personnel constitué de 55 salariés (effectif moyen 2018-2019) un montant de rémunérations fixes de 6,7 M€ et un montant de rémunérations variables de 4,3 M€.

Les membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des FIA gérés par la société de gestion (« les preneurs de risques ») ont perçu des rémunérations s'élevant à 7,7M€ au titre de l'exercice.

Dans le cadre de l'intéressement aux plus-values (carried interest), le FIP Partenariat & Proximité 2 n'a réalisé au cours de l'exercice aucun versement aux membres de l'équipe de gestion porteurs de Parts B.

Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice affectant les principales caractéristiques et les modalités de fonctionnement et de gestion du fonds et concernant notamment :

- Sa stratégie et ses objectifs de gestion
- Les modalités d'évaluation des actifs
- Les acteurs (société de gestion, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable)
- Les dispositifs et systèmes de gestion de risque et de la liquidité du FIA

Informations relatives au niveau de levier

Néant

Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 314-100 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Durant cet exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille

Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice

Néant

Prestations de conseil ou de montage facturées par la société de gestion ou une entreprise liée au fonds ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres

Une convention de prestation de services a été signée entre la société de gestion et Edmond de Rothschild Asset Management au titre de la gestion administrative jusqu'au 31 décembre 2018. Les sommes facturées au Fonds à ce titre s'élèvent pour l'exercice à 1 440 €.

Opération de crédit

Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit lié à la société de gestion n'a été réalisée auprès de sociétés du portefeuille.

Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille

Aucune intervention du fonds ne s'est produite sur les marchés à terme.

Convention Sofaris « Fonds propres »

Andera Partners n'a souscrit auprès de OSEO SOFARIS aucune assurance sur les investissements réalisés par le FIP Partenariat & Proximité 2.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Dans le cadre d'une convention de services entre la société de gestion Andera Partners, gérant du fonds, et la banque Edmond de Rothschild (France), Andera Partners utilisait, jusqu'au 15 mars 2018, la salle des marchés d'Edmond de Rothschild (France) et se conformait strictement aux règles de sélection et d'évaluation définies par Edmond de Rothschild (France). Depuis cette date Andera Partners a mis en place une nouvelle politique de « meilleure exécution ».

Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

La politique d'investissement du fonds ne prend pas simultanément en compte les trois critères ESG : environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

MAZARS

**FIP
PARTENARIAT & PROXIMITE 2**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

FIP
PARTENARIAT & PROXIMITE 2

47, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCPI Partenariat & Proximité 2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion du fonds, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds Partenariat & Proximité 2 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion du fonds.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

**FIP
Partenariat &
Proximité 2**

*Exercice clos le 31 mars
2019*

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 24 Mai 2019

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX



andera
PARTNERS

Société de Gestion

Andera Partners
374, rue Saint Honoré
75001 – Paris
RCS 444 071 989 PARIS

Dépositaire

Edmond de Rothschild (France)
47, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 – Paris
RCS 572 037 026 PARIS